

Ensemble, c'est tout !

La Communauté de communes simplifie le geste de tri au 1^{er} juillet 2012.

En quoi cela consiste ?

C'est très simple, avant nous séparions dans trois conteneurs différents :

- Les bouteilles et flacons plastiques, les emballages aluminium ou métallique, les briques alimentaires
- Les papiers/cartonnettes
- Le verre

Désormais nous pouvons mélanger les deux premières catégories dans le même conteneur. Seul le verre fait « tri à part ».

Pourquoi pouvons-nous mélanger désormais ces deux catégories de déchets ?

Les déchets déposés dans les conteneurs sont amenés dans un centre de tri avant de partir pour les usines de recyclage.

Dès le 1^{er} juillet 2012, les déchets triés par les usagers seront envoyés au **nouveau centre de tri, « Valorpole »** ouvert au Mans. Ce centre, techniquement plus équipé et plus automatisé, permet de trier ces **déchets en mélange** ; ceci n'était pas possible dans l'ancien, où le tri était effectué manuellement sur des chaînes différentes. Les usagers intéressés par ces techniques pourront venir visiter ce centre lors des visites organisées en 2013.



Nouveau centre de tri Valorpole au Mans

Mais n'est-ce pas un retour en arrière ?

Absolument pas, au contraire : le tri devient plus facile pour les usagers, ils n'auront plus besoin de séparer les papiers et les emballages. Ils passeront ainsi moins de temps aux conteneurs. Cela réduira aussi le pourcentage d'erreurs.

Les déchets à trier changent-ils ?

Non, les déchets à trier restent les mêmes.

Les refus (déchets interdits) sont identiques : les pots en plastique tel que yaourt, rilette, crème fraîche...ou les différents films et barquettes plastiques sont toujours à jeter avec les ordures ménagères, dans le sac noir « Val de Sarthe » ; ces emballages ne sont pas recyclables soit à cause de leur composition (plastiques différents) soit des techniques actuelles de recyclage. Ils seront donc refusés par le centre de tri et envoyés à l'usine d'incinération ; ce détour nous coûte plus cher que lorsqu'ils y vont directement avec les ordures ménagères !

Faut-il nettoyer les boîtes de conserve afin de ne pas salir le papier ?

Non, il suffit de bien racler les restes de nourriture.

Et les briques alimentaires ?

Il faut juste vérifier qu'elles soient bien vides.

Durant le mois de juillet, les conteneurs de tri sélectif subiront quelques modifications : les ouvertures seront adaptées aux nouveaux gestes de tri. Des nouveaux panneaux représentant ce que l'on peut mettre à l'intérieur seront apposés dessus.

N'hésitez pas à vous procurer le nouveau guide de tri disponible à la Communauté de communes ou en mairie !